

LES BASES DE LA REGLEMENTATION DES PRODUITS COSMETIQUES - CANADA

OBJECTIFS

- Apporter un socle de compétences en législation des produits d'hygiène corporelle au Canada
- Différencier un produit cosmétique d'un médicament ou d'un produit de santé naturel
- Comprendre les spécificités de la mise sur le marché selon la nature du produit fini

PROGRAMME

1. Substances chimiques (inventaires, COV, GHS)
2. Produit d'hygiène corporelle (cosmétique, médicament, PSN ?)
 - Définitions
 - Autorités compétentes, textes de base
 - Classification des produits et cas des produits « borderline »
3. Produit cosmétique
 - Ingrédients cosmétiques (hotlist) et comparatif avec l'Europe
 - Mise sur le marché et notification
 - Règles d'étiquetage et allégations
 - Cosmétovigilance
 - BPF, tests sur animaux
4. Médicament et PSN
 - Monographie et médicament de catégorie IV
 - Règles d'étiquetage et allégations
 - Mise sur le marché et enregistrement
 - Pharmacovigilance
 - BPF, projet produits d'auto-soins

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Support de présentation remis avant la formation.
- Alternance d'apports théoriques, pratiques et cas concrets.
- Moyens techniques : vidéo projecteur, tableaux blancs, logiciel LMS

SUIVI / EVALUATION

- Positionnement : questionnaire d'évaluation des attentes et de niveau.
- Résultats : QCM en début et fin de formation.
- Satisfaction : questionnaire à chaud, dès la fin de la formation et à froid, 30 jours après la formation pour valider le transfert des acquis en situation de travail.
- Suivi d'exécution : Feuille de présence par demi-journée et remise d'une attestation de fin de formation.

RÈGLEMENTATION PRODUITS FINIS

27

COSMED Academy



A distance



4H30 (0,5 jour)
9h-13h30



Ingrid ROUDIERE

22 ans d'expérience dans l'industrie du parfum (responsable CQ & Affaires Réglementaires). Consultante technique et réglementaire en parfum & cosmétique.



Service réglementaire, export
Participants : 10 max



6 juin 2024



Pas de prérequis



Adhérent : 300€ TTC
Non Adhérent : 420€ TTC